



Association des propriétaires  
du lac Sept-Îles Inc.  
3309, chemin du lac Sept-Îles  
Saint-Raymond (QC) G3L 2S3

## PROCÈS-VERBAL

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2018

tenue le 12 août 2018

au Club nautique du lac Sept-Îles.

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Mme Claire Lessard, présidente de l'APLSI, confirme que le quorum est largement atteint et déclare l'assemblée ouverte. Il est 9 h 50.

#### 2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Geneviève Trépanier, appuyée de Gilles Hardy, propose que Claire Lessard préside l'assemblée et le secrétaire en soit Antoine Lacoursière. ADOPTÉ.

#### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Marcel Paré, appuyé de Reine Cayer, propose l'adoption de l'ordre du jour. ADOPTÉ.

#### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 AOÛT 2017

Il est proposé par Luc Proulx, appuyé de Alain Bardenet, que le procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 août 2017 soit adopté et que l'assemblée en dispense de la lecture étant donné sa publication dans *L'Alouette* et que les membres ont pu en prendre connaissance au préalable. ADOPTÉ.

#### 5. RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION

Comme le rapport du Bureau de direction (BD) est publié *in extenso* sur le site aplsi.com, qu'il est accessible pour les membres et afin de ne pas allonger l'assemblée par sa lecture, la présidente en mentionne les principaux points après avoir souligné le magnifique travail réalisé encore cette année par les membres du BD et les bénévoles. Le BD s'est

réuni à six reprises. Mme Lessard souligne également l'excellente relation avec la Ville de Saint-Raymond qui se traduit par un support financier appréciable d'environ 32 000 \$, dont notamment 10 000 \$ pour la réfection de la surface des tennis.

Parmi les préoccupations et les réalisations du BD, notons: a) Bouées et demande de restriction de vitesse; b) Améliorations apportées à l'accès au Club nautique et aménagement paysager; c) Suivi de la normalisation des installations septiques; d) Consultation relative à la puissance des embarcations; e) Risque de contamination par les plantes envahissantes; d) Diversification des activités (17 tenues cette année).

Côté environnemental, M. Pierre Gourdeau ajoute que 94% des installations septiques classées C ont été corrigées et que 66% des B- l'ont été ou en voie de correction. Selon un constat par camera, 81% des plaisanciers respecteraient les consignes dans les zones sensibles.

Côté recrutement, en date de ce jour, l'APLSI compte 430 membres cotisants.

Pour les activités des secteurs Finances (Claire Masson), Immobilisations (Patrice Mathieu), Recrutement (Céline Doré), Environnement (Pierre Gourdeau), Activités et Services (Vincent Caron), Communications (Georges-E. Paradis), Ensemencement (Marcel Paré) et Bibliothèque (Louise Leclerc) on invite les membres à visiter le site de l'APLSI pour des informations plus détaillées.

En conclusion, la présidente de l'APLSI remercie grandement les personnes qui se sont impliquées comme bénévoles au cours de l'année 2017-2018 et invitent les membres désireux de donner de leur temps à rejoindre les rangs des bénévoles.

Sur proposition de Marcel Paré, appuyé de Marius St-Pierre, les membres acceptent le rapport 2017-2018 du Bureau de direction. ADOPTÉ.

## **6. RAPPORT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2017 ET NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR**

M. Jacques Proulx, qui les a bénévolement préparés, présente les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017. Les revenus pour la période se chiffrent à 138 482 \$ alors que les dépenses atteignent 139 474 \$ pour un léger déficit de 992 \$.

L'actif de l'APLSI est de 735 616 \$ et le solde non affecté de 98 789 \$.

Sur proposition de Denis Cayer, appuyé de Marius St-Pierre, l'Assemblée accepte les états financiers tels que présentés. ADOPTÉ.

À la suggestion de Jacques Proulx et pour sauver des honoraires, Serge Thibault, secondé de Gilles Hardy, propose de ne pas retenir les services d'un vérificateur, mais plutôt ceux d'un préparateur d'états financiers. ADOPTÉ.

## **7. RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE**

Il n'y a pas actuellement de Comité de surveillance.

## **8. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SURVEILLANCE POUR L'EXERCICE 2018**

Stéphane Leclerc, appuyé de Diane Lacasse-Gauvin, propose Marie-Claude Bélanger comme membre du Comité de surveillance. ADOPTÉ.

## **9. QUITTANCE DES DIRECTEURS POUR LES GESTES POSÉS**

Jacques Proulx, appuyé de Gilles Hardy, propose que quittance soit votée quant aux gestes posés par les directeurs pour l'exercice 2017-2018. ADOPTÉ.

## **10. APPROBATION DES RÈGLEMENTS ET DES AMENDEMENTS AUX RÈGLEMENTS**

**10.1 Modifications proposées** aux articles **9.B** et **18** des statuts et règlements de l'APLSI. Dorénavant, ils devront se lire comme suit, tel que proposé par Denis Cayer, appuyé de Gilles Hardy. ADOPTÉ.

**Article 9.B. Membre actif** : est membre actif, toute personne qualifiée en vertu de l'article 7 et qui a payé sa cotisation annuelle. Aux fins de la cotisation annuelle, un groupe de 2 personnes ou plus, propriétaire d'un immeuble, est considéré comme n'étant qu'un seul membre. Le membre actif possédant plusieurs propriétés sur le territoire concerné ne détient qu'un seul droit de vote.

**Article 18. Droit de parole et droit de vote** – Seuls les membres actifs auront le droit d'être convoqués, d'assister, de prendre la parole et de voter aux assemblées générales annuelles ou spéciales des membres de l'Association. Le conjoint du propriétaire a droit de parole. Si le propriétaire ne peut être présent à l'assemblée, le conjoint a le droit de vote en son nom. Les observateurs (non-membres) peuvent assister à l'assemblée mais n'ont pas droit de parole.

Si un groupe de 2 personnes ou plus est propriétaire, les membres du groupe ont chacun le droit de parole mais ils doivent désigner une personne qui exercera le droit de vote au nom du groupe. À défaut de s'entendre sur le choix de la personne qui exercera ce vote, aucun de ces propriétaires n'aura droit de vote.

Le vote par procuration est permis. À cette fin, le membre devra faire parvenir au secrétaire de l'Association une procuration écrite, spécifiant le nom de son représentant.

## **10.2 Modifications proposées concernant la descente à bateaux**

Dorénavant, les articles 1, 2, 3, 4 et 6 devront se lire comme suit: (Les modifications sont en italique gras)

1.- L'utilisation de la descente à bateau est gratuite pour un membre en règle de l'APLSI. Chaque embarcation d'un membre doit être identifiée à l'aide d'une vignette apposée par le préposé à la descente à bateau. Pour obtenir sa vignette, le membre en règle de l'APLSI doit présenter le certificat d'immatriculation de son embarcation ainsi que sa carte de membre, une pièce d'identité **avec photo et, s'il y a changement d'embarcation ou une nouvelle inscription, la fiche descriptive de la nouvelle embarcation.**

**2.- Le locataire doit, pour avoir accès à la descente à bateaux, payer sa carte de membre de l'APLSI et louer l'immeuble pour une période minimale de 7 jours. Cette autorisation n'est valide que pour l'année en cours et « aucune vignette ne sera apposée sur l'embarcation ».**

**Tout locateur, qui lui-même doit être membre, a la responsabilité de s'assurer que son ou ses locataires, qui désire utiliser la descente à bateaux de l'APLSI, soit en possession du FORMULAIRE LOCATEUR/LOCATAIRE (Annexe 1) dûment complété et ce, en 2 exemplaires, dont une copie sera remise au gardien lors de la mise à l'eau. Le gardien du club ne permettra la mise à l'eau que sur réception du formulaire signé par le locateur.**

**À la fin de la période de location, le locataire devra sortir son embarcation. Les embarcations de type « wake boat », celles équipées de ballast et les motos marines ne sont pas autorisées pour les locataires.**

4.- Les heures d'ouverture de la descente à bateaux seront publicisées sur le site [www.aplsi.com](http://www.aplsi.com).

6.- La collaboration de Cloutier St-Raymond, Dion Moto, Performance Voyer et Pomerleau les bateaux est exigée pour s'assurer de mettre à l'eau uniquement les embarcations de membres en règle après vérification sur le site de l'APLSI et remise de tous les documents demandés dûment remplis. Une clé sera remise au responsable de chaque entreprise en échange de la liste de leurs clients respectifs demeurant au lac Sept-Îles et qui utilisent la descente à bateau. En cas de manquement, le fournisseur se rend responsable du paiement et de la fourniture des documents.

Ces modifications sont proposées par Denis Cayer, appuyé de Gilles Hardy. ADOPTÉ. À l'article 6, les mots **Sports** et **aussi** ont été supprimés.

## **11. QUESTIONS ET COMMENTAIRES**

Luc Proulx donne quelques informations concernant la lutte au myriophylle à épis.

Quelles mesures prendre pour contrer les descentes illégales d'embarcations?

L'orientation du quai de la pompe à essence pourrait-elle être changée afin de limiter les déversements d'essence dans le lac?

Il pourrait y avoir plus de respect de la part des proprios de pontons qui se regroupent.

## **12. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION**

Il est proposé par Luc Proulx, appuyé de Jean Cayer, que Gilles Hardy agisse comme président d'élection. ADOPTÉ

Proposé par Geneviève Trépanier, appuyée de Serge Thibault, que le secrétaire d'élection soit Antoine Lacoursière. ADOPTÉ

Proposé par Marius St-Pierre, secondé de Alain Bardenet, que Denis Cayer et Luc Proulx agissent comme scrutateurs. ADOPTÉ

En 2018, ce sont les sièges impairs qui sont à combler.

### 13. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Siège	Candidat	Proposeur	Secondeur	Accepte	Refuse	Élu(e)
1	Claire Lessard	Serge Thibault	Marcel Goulet	X		X
	Stéphane Leclerc	Dean St-Laurent	Jean Cayer		X	
3	Geneviève Trépanier	Denis Cayer	Georges E. Paradis	X		X
	Dean St-Laurent	Maxime Carignan	M.-Claude Bélanger	X		
5	Patrice Mathieu	Serge Thibault	Éric Lessard	X		X
	Maxime Carignan	M.-Claude Bélanger	Bernard Carignan	X		
7	Pierre Gourdeau	Serge Thibault	Patrice Mathieu	X		X
	Bernard Carignan	Sébastien Verrault	Louis Pouliot	X		
9	Georges-Émile Paradis	Marcel Paré	Michel Pageau	X		X
11	Stéphane Leclerc	Jean Cayer	Bernard Carignan	X		
	Marc Rondeau	Jean-François Rolland	Alain Bardenet	X		X
13	Serge Thibault	Antoine Lacoursière	Patrice Mathieu	X		X
	Bernard Carignan	René Minville	Sébastien Verrault		X	
	M.-Claude Bélanger	Stéphane Leclerc	Rosanne Leclerc	X		

### 14. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Marcel Goulet, appuyé de Jacques Proulx, que l'Assemblée soit levée. ADOPTÉ.

Il est 12 h 27.

---

Claire Lessard, présidente

---

Antoine Lacoursière, secrétaire